**Budget des mouillages** 

Voici les résultats des comptes administratifs et de gestion 2018 : pour la section fonctionnement, 61 133 € de dépenses et 66 871 € de recettes.

Pour la section investissement, 7 723 € de dépenses et 5 830 € de recettes. Compte tenu des résultats 2018, 25 993 € seront affectés au fonctionnement. Une subvention de 440 €, sur ce budget, sera accordée à la SNSM.

Pour la redevance mouillages 2019, elle sera baissée de 265 à 247 € et de 44 à 40 € par mètre linéaire proposé.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit : 88 593 € pour le fonctionnement et 16 935 € pour l'investissement.

## Semaine du Golfe

Lors de la 10° édition de la Semaine du Golfe (du 27 mai au 2 juin), Saint-Armel accueillera, le 31 mai, la flottille n° 5 (petits voiliers traditionnels).

Le conseil prévoit une aide de 1 500 €, qui sera versée, en plus de sa subvention attribuée par la commune, au comité armélois de coordination de la Semaine du Golfe.

## Kayak

La gestion des deux bâtiments de la cale sera confiée, moyennant un loyer mensuel de 250 €, à Gaëtan Séné, qui y établira une nouvelle activité de location de kayaks.